

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**Séance du 16 décembre 2020 à 17 h 30*****Compte rendu sommaire***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du mercredi 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le seize décembre à 17 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANCOU

Nombre de **conseillers en exercice** : 14 **Présents** : 14 **Absents** : 0 **Votants** : 14

Présents : Maurice ALCARAZ, Carlos BAPTISTA, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Florence ENTRESSANGLE RECROSIO, Jérôme FRANCOU, Paul GOITRE, Jean-Pierre LAGARDE, Marc LINARES, Marina MARTINEZ, Patrick MASSOT, Jean-Charles PAOLI, Jacques PELLERIN, Pascal ROUBAUD.

Monsieur Maurice ALCARAZ a été élu secrétaire de séance.

Le conseil municipal**1- Services municipaux/révision des tarifs pour 2021**

Après examen de l'ensemble des tarifs des services municipaux par le conseil municipal, ils sont reconduits sans changement pour 2021, à l'exception de la redevance pollution (fixée par l'Agence de l'eau) qui passe de 0.27 à 0.28 €/m3.

Les tarifs 2021 sont validés à l'unanimité.

2- Démission d'un conseiller municipal/remplacement d'un membre du conseil d'administration du CCAS

Monsieur le maire rappelle la délibération DE-2020-020 du 10 juillet dernier, désignant les membres élus au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (C.C.A.S.). Il informe les conseillers de la démission de monsieur Jean-François SABOUL, membre élu du CCAS lors de cette séance et il indique qu'il est donc nécessaire de procéder à son remplacement, conformément aux articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et de la famille.

Monsieur Joseph CLARES se présente comme candidat, il est élu à l'unanimité et a été immédiatement proclamé membre du conseil d'administration du CCAS.

3- Opérations d'investissement 2021/demande de DETR

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal deux projets d'investissement pour lesquels il propose de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

D'une part, un programme de travaux de réfection de la voirie communale estimé à 158 052 € H.T. soit 189 662.40 € TTC et pour lequel il soumet un plan de financement à 50 % pour l'Etat et 50% pour la commune, soit une participation égale à 79 026 €.

Et d'autre part, l'acquisition d'un bâtiment de type "ALGECO" pour servir de vestiaire et de sanitaires pour les usagers du stade du Mousserein dont le devis estimatif s'élève à 18 280 € H.T. soit 21 936.00 € TTC avec une subvention de 40 % équivalent à 7 312 € et un autofinancement de 60 % soit 10 968 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les projets, décide de solliciter l'Etat au titre de la DETR et adopte les plans de financement ci-dessus.

4- Construction d'un caveau/choix du fournisseur

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire construire un caveau dans le cimetière communal qui servira de dépositaire. Ce caveau provisoire servira aux familles dans l'attente d'une sépulture définitive du défunt. Il présente à l'assemblée les devis des prestataires : les POMPES FUNEBRES CARTIER et les POMPES FUNEBRES GENERALES de Sisteron. Les offres comprennent la fourniture et la pose d'un caveau 4 places en béton.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre des pompes funèbres CARTIER d'un montant de 2 880 € T.T.C.

5- Décisions modificatives de virement de crédits

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits de 2 880 € pour la construction du caveau dans le cimetière communal. Ces crédits seront déduits du programme de réhabilitation de l'école.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

6- Fourniture d'électricité à l'école/modification du contrat

Monsieur le maire informe les conseillers qu'il a été contacté par les services d'EDF pour la révision du contrat de fourniture d'électricité de l'école. Ce dossier sera de nouveau soumis aux membres du conseil municipal lors d'une prochaine séance après une étude plus approfondie par Jean-Pierre LAGARDE et Jacques PELLERIN.

7- Camping municipal/délégation de service public

Monsieur le maire et Marc LINARES, après avoir donné lecture du bilan de la saison 2020, exposent aux conseillers le projet de gestion du camping municipal du Mousserein sous forme de délégation de service au public. Ils précisent que cette forme de gestion exige une procédure stricte et proposent à l'assemblée de délibérer sur le principe d'une délégation de service public avant de s'adjoindre les services compétents pour son instauration.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le principe de gestion sous forme de délégation de service public.

8- Questions relatives au personnel :

- **Mise à disposition du personnel auprès de la CCSB/renouvellement de la convention**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien des locaux de la communauté de communes La Motte-Turriers à raison de 5 heures hebdomadaires depuis décembre 2006. Il indique qu'il a été de nouveau sollicité pour reconduire cette convention de mise à disposition avec la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) dans les mêmes conditions, pour l'année 2021.

A la l'unanimité, le conseil municipal approuve le renouvellement de convention de mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien des locaux de la CCSB.

- **Recrutement du maître nageur pour la saison 2021**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que monsieur Christian Maucler a renouvelé sa candidature en qualité de maître nageur pour la saison estivale 2021. Il précise que cette personne a occupé le poste ces trois dernières années et qu'il a donné entière satisfaction. Il propose de le recruter en contrat à durée déterminée entre juin et septembre 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement de monsieur Christian Maucler en qualité de maître nageur pour la saison estivale 2021.

- **Tableau des emplois de la commune/modification**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un agent qui assure la fonction d'employé communal polyvalent, actuellement adjoint technique territorial, a bénéficié d'un avancement de grade et a été promu adjoint technique principal de 2ème classe depuis le 1er novembre 2020. Il propose de modifier le tableau des emplois des agents de la commune en créant un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint technique territorial, devenu vacant à la même date.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification du tableau des emplois de la commune

9- Zone de revitalisation rurale/contrat avec l'Agence de l'eau

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal du 11ème programme de l'Agence de l'eau, qui met en place des contrats avec les communes et les EPCI situés en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) pour le financement d'opérations d'investissement pour l'eau et l'assainissement sur la période 2021-2022.

Ce contrat a pour objet de définir :

- Le programme de travaux que les communes et les autorités organisatrices compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement doivent engager afin de permettre un rattrapage structurel pour leurs services d'eau potable et d'assainissement.

- Les conditions d'attribution des aides financières de l'Agence de l'eau pour la réalisation de ce programme

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les termes du contrat établi avec l'Agence de l'eau relatif au rattrapage structurel de la commune présente en zone de revitalisation rurale pour son service de l'eau potable et de l'assainissement.

10- Relais d'assistantes maternelles/mise à disposition des locaux

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la compétence petite enfance relève de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB). A ce titre, un relais d'assistantes maternelles (RAM) a été instauré. La gestion de ce RAM a été confiée à l'association "fruits de la passion" en ce qui concerne le territoire de La Motte du Caire - Turriers. Cette association a en charge l'organisation de permanences administratives et d'ateliers de rencontre et de professionnalisation en direction des familles et des professionnels de la petite enfance. Pour le bon déroulement de ces activités, la CCSB a sollicité la commune pour le renouvellement de la mise à disposition d'une salle communale.

A l'unanimité, le conseil municipal renouvelle son accord pour la mise à disposition d'une salle au profit de l'association "fruits de la passion" jusqu'au 21 novembre 2022.

11- Opération "Vivre culture" bilan 2020/projet 2021

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'organisation de spectacles dans le pays de La Motte Turriers dans le cadre de l'opération "vivre culture" avec le soutien de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch, du conseil départemental des Alpes de Haute Provence et des communes du territoire. Il donne lecture du bilan 2020 de "vivre culture dans les Hautes Terres de Provence" présenté par l'office intercommunal du tourisme qui fait apparaître un parfait équilibre financier. Il précise, qu'une fois encore, aucune participation financière ne sera demandée à la commune. Il propose de reconduire l'opération en 2021 en précisant que chaque commune qui accueille un spectacle s'engage à la prise en charge d'un éventuel déficit. Il indique que le choix du spectacle ainsi que sa date se fera de manière collégiale avec l'office du tourisme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction de l'opération "vivre culture" pour 2021 et s'engage à la prise en charge d'un éventuel déficit en ce qui concerne le spectacle qui se déroulera sur la commune de La Motte du Caire.

12- Plan de déneigement/actualisation

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune a en charge le déneigement de la voirie communale. Il indique qu'un plan de déneigement a été établi pour déterminer, d'une part, les secteurs d'intervention des services municipaux et ceux des prestataires extérieurs (agriculteurs) et d'autre part, pour fixer un ordre de priorité pour chaque intervenant. Il propose d'actualiser le plan de déneigement en vigueur car les équipements et matériels ont changé ainsi que les prestataires et donne lecture du nouveau plan de déneigement.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le nouveau plan de déneigement.

13- Mise à disposition d'un local/convention avec la CCSB

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les agents techniques de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB), dans le cadre de leurs interventions dans les communes du territoire de La Motte du Caire-Turriers, utilisent des locaux communaux pour entreposer du matériel. Il informe les conseillers que la CCSB a sollicité le renouvellement de la mise à disposition partielle du garage (36m²) situé chemin du Saignon. Il donne lecture de la convention qui définit les conditions de mise à disposition et précise que le montant du loyer mensuel s'élève à 100 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention.

14- Sécurisation d'une ligne électrique/convention avec le SDE 04

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux d'un projet d'enfouissement des réseaux électriques sur la commune au lieu-dit le Brask. Ces travaux sont initiés et pris en charge par le Syndicat D'Énergie des Alpes de Haute Provence (SDE 04). Ils consistent en la dépose du réseau aérien et la pose d'un câble souterrain basse tension en tranchée sur la piste forestière. Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de signer une convention de passage. Monsieur

le maire donne lecture du projet de convention. Il précise qu'aucune participation financière ne sera demandée à la commune et que sa responsabilité sera entièrement dérogée quant à la survenue de dommages ou désordres lors de la réalisation de ces travaux.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de passage proposée par le SDE 04.

15- Informations diverses

Monsieur le maire donne lecture du courrier de remerciement des sapeurs pompiers du centre de secours de La Motte du Caire pour le colis de fin d'année qu'ils ont reçu.

Monsieur le maire indique que la cérémonie des voeux ne pourra pas se dérouler en janvier prochain du fait du contexte de crise sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 4 mars 2021

Le Maire,
Jérôme FRANCOU

